

Chapitre 18: L'établissement des états financiers

MCours.com

Les écritures d'amortissements, de provisions, de reclassements, de régularisations ayant permis d'ajuster à leur valeur réelle certains éléments de l'actif et du passif et de retraiter les produits et les charges, il est possible de déterminer le résultat.

Une fois passées (et reportées au grand livre) les écritures correspondantes, on peut dresser la balance d'inventaire ou balance après inventaire, dans laquelle:

- les comptes de bilan sont rectifiés et comprennent, outre les différents comptes de régularisation, le compte 131 Résultat net : Bénéfice ou 139 Résultat net : Perte,
- les comptes des classes 6, 7 et 8 sont soldés.

La balance récapitule sur un même document tous les comptes ouverts durant l'exercice ; les totaux des débits et crédits qui y figurent doivent, bien sûr, être égaux à ceux du journal.

À partir de cette balance, peuvent être établis les états financiers annuels ; le SYSCOA en prévoit quatre :

- le compte de résultat ;
- le bilan ;
- le tableau financier des emplois et des ressources (TAFIRE) ;
- l'état annexé ;

qui doivent être présentés selon le modèle qu'il propose.

Toutefois les entreprises dont, au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires, le cas échéant l'effectif du personnel, n'aurait pas franchi certains seuils voient leurs obligations réduites : elles peuvent notamment ne pas établir le TAFIRE et se contenter de remplir les documents propres au système allégé ou au système minimal de trésorerie¹ (cf. chapitre 4).

De plus, dans le Système normal est obligatoire l'établissement d'un état fournissant des informations additionnelles, dénommé « État supplémentaire statistique ».

Après avoir exposé la façon dont est obtenu le résultat et dressé le compte correspondant, on s'arrêtera sur les autres documents de synthèse proposés par le Plan comptable.

1. Le système allégé s'adresse aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur 100 millions de francs cfa (acte uniforme, article 11).

Le système minimal de trésorerie est réservé aux très petites entreprises ; les seuils (chiffres d'affaires maximaux) fixés par l'article 13 de l'acte uniforme sont les suivants :

- entreprises commerciales, 30 000 000 francs cfa ;
- entreprises artisanales, 20 000 000 francs cfa ;
- entreprises de services, 10 000 000 francs cfa.

Les entreprises, qui n'ont pas l'obligation d'appliquer le système normal sans pouvoir recourir au système minimal de trésorerie mettent en œuvre, si elles le souhaitent, le système allégé.

1. La détermination et la présentation du résultat

Pour le calcul et la présentation du résultat, trois catégories d'activités sont distinguées : *activités d'exploitation*, *activités financières* (qui ensemble constituent les activités ordinaires), *activités H.A.O* ; il a paru en effet important d'établir des distinctions en fonction de l'origine du résultat : les activités d'exploitation, financières, HAO, ne sont pas également liées au « métier » de base de l'entreprise, ni ne sont récurrentes (c'est-à-dire susceptibles de se reproduire d'une année sur l'autre) au même degré. De plus, le *résultat d'exploitation* est lui-même décomposé en un certain nombre de grandeurs, de façon à faciliter l'analyse et à éclairer les décisions de gestion, notamment celles relatives à l'investissement et au financement ; au total, il est établi neuf *soldes significatifs de gestion* dans le *système normal*, quatre dans le *système allégé* (cf. chapitre 4).

Concrètement, les charges et les produits ayant été inscrits, tout au long de l'exercice, dans les comptes de gestion des classes 6, 7 et 8, les *soldes significatifs de gestion* sont déterminés « en cascade » à l'issue de celui-ci. Ils peuvent être obtenus de deux manières :

- si l'on utilise la *méthode comptable*, on passe des écritures dites de *regroupement* (ou de *reclassement*) : elles permettent de virer les soldes des comptes de gestion dans les comptes divisionnaires concernés du compte 13 *Résultat net de l'exercice* (de 132 *Marge brute* à 138 *Résultat hors activités ordinaires*), et de solder, par virements successifs, ces comptes eux-mêmes : à la suite de ces écritures, tous les comptes des classes 6, 7 et 8 ainsi que les sous-comptes du compte 13 sont soldés à l'exception d'un seul, le compte 131 *Résultat net : bénéfice* ou 139 *Résultat net : perte* ;
- le Plan comptable autorise cependant l'emploi d'une méthode abrégée : tous les soldes des comptes de gestion sont directement virés au compte 131 ou 139 ; le compte de résultat est traité comme un tableau et les *soldes significatifs de gestion* sont déterminés par le *calcul*.

Avant de présenter le compte de résultat tel que le propose le Plan comptable, on reviendra sur les soldes significatifs de gestion (brièvement évoqués au chapitre 2), qu'il a choisi de retenir, en se référant à ce qui a été prévu pour le système normal : on s'interrogera sur l'intérêt de chacun d'eux en termes d'information de gestion, sur son calcul arithmétique, sur sa détermination selon la méthode comptable et sur la « forme » du compte divisionnaire du compte 13 que celle-ci permet d'obtenir.

1.1. Les soldes significatifs de gestion

1.1.1. La marge brute sur marchandises

a) Définition

Mesurée par la différence entre les ventes et le coût d'achat des marchandises (biens revendus dans l'état où ils ont été achetés), la *marge brute sur marchandises* (qui correspond à ce que l'on appelle aussi la marge commerciale) permet d'apprécier les performances de l'entreprise commerciale : le rapport entre la marge et les ventes, dit *taux de marge brute* ou *taux de marque*, donne une première idée de celles-ci et autorise des comparaisons riches d'enseignements entre entreprises d'un même secteur d'activités.

b) Calcul arithmétique

Pour obtenir cette grandeur par le calcul, il suffit d'effectuer l'opération suivante :

- + *Ventes de marchandises*
- *Achats*
- + ou - *Variations des stocks de marchandises.*

c) Méthode comptable

Si l'on emploie la méthode comptable, un jeu d'écritures permet de virer au débit et au crédit du compte 1321 *Marge brute sur marchandises* les soldes des comptes 601, 6031, 701 :

1321 Marge brute sur marchandises	X	
601 Achat de marchandises		X
6031 Variations des stocks de marchandises		X
<i>Pour solde des comptes crédités</i>		
701 Ventes de marchandises	X	
1321 Marge brute sur marchandises		X
<i>Pour solde du compte débité</i>		

Le compte 1321 se présente comme suit :

Débit	Crédit
601 Achats de marchandises	701 Ventes de marchandises
6031 Variations des stocks de marchandises	
<i>Solde = 1321 Marge brute sur marchandises</i>	

1.1.2. La marge brute sur matières

a) Définition

Mesurée par la différence entre production (nette des variations des stocks) de biens et de services et le coût d'achat des matières premières et fournitures intégrées au cycle productif, la marge brute sur matières permet d'obtenir un aperçu des performances de l'entreprise industrielle, de B.T.P.² et de services.

b) Calcul arithmétique

Pour obtenir cette grandeur par le calcul, on effectue l'opération suivante :

- Ventes de produits finis*
- + *Ventes de produits intermédiaires*
- + *Ventes de produits résiduels*
- + *Travaux facturés*
- + *Services vendus*
- + *Production immobilisée*
- + ou - *Variations des stocks de biens et de services produits*
- *Achats de matières premières et fournitures liées*
- + ou - *Variations des stocks de matières et fournitures liées.*

c) Méthode comptable

Si l'on emploie la méthode comptable, un jeu d'écritures permet de virer au débit et au crédit du compte 1322 *Marge brute sur matières* les soldes des comptes 602, 6032, 702, 703, 704, 705, 706, 72, 73.

2. B.T.P.: Bâtiment et travaux publics.

1322 Marge brute sur matières	X	
602 Achats de matières premières et fournitures liées		X
6032 Variations des stocks de matières et fournitures liées		X
<i>Pour solde des comptes crédités</i>		
702 Ventes de produits finis	X	
703 Ventes de produits intermédiaires	X	
704 Ventes de produits résiduels	X	
705 Travaux facturés	X	
706 Services vendus	X	
72 Production immobilisée	X	
73 Variations des stocks de biens et de services produits	X	
1322 Marge brute sur matières		X
<i>Pour solde des comptes débités</i>		

Le compte 1322 se présente comme suit :

Débit	Crédit
602 Achats de matières et fournitures	702 Ventes de produits finis
6032 Variations des stocks de matières et fournitures liées	703 Ventes de produits intermédiaires
	704 Ventes de produits résiduels
	705 Travaux facturés
	706 Services vendus
	72 Production immobilisée
<i>Solde = 1322 Marge brute sur matières</i>	73 Variations des stocks de biens et de services produits

1.1.3. La valeur ajoutée

a) Origine du concept

Notion issue de la comptabilité nationale (cf. chapitre 4) et dont les premiers usages ont été *macro-économiques*, la valeur ajoutée a été adoptée assez tardivement par les gestionnaires d'entreprises (et, à leur suite, les comptables) : le plan OCAM a été le premier à en prévoir le calcul, imité plus tard par le plan comptable français de 1982 puis le SYSCOA et le Système comptable OHADA³.

Elle est mesurée, de façon *soustractive*, par la différence entre la *production* de l'entreprise et ses *consommations extérieures* ou, selon la formulation des comptes nationaux, ses *consommations intermédiaires*. La valeur ajoutée permettant de couvrir un certain nombre de coûts, on peut, selon une approche *additive*, l'obtenir en faisant la somme des rémunérations des *facteurs de production* (facteur travail, capital...) que l'entreprise a mis en œuvre.

Dans cette optique, son calcul permet de juger des phénomènes de *répartition* (entre facteurs); il présente également un autre intérêt : rapportée à diverses grandeurs significatives, elle aide à apprécier l'efficacité avec laquelle l'entreprise utilise les moyens dont elle dispose et sa *productivité*⁴ (Valeur ajoutée / production, Valeur ajoutée / effectif salarié...).

b) Méthode soustractive

Pour obtenir arithmétiquement la valeur ajoutée, on effectue l'opération suivante :

3. Qui en propose une mesure différente de celle traditionnellement retenue par les comptes nationaux, puisqu'il inclut les impôts dans les *consommations intermédiaires*.

4. *Productivité* : rapport entre une production (en volume ou en valeur) et un ou plusieurs facteurs de production. *Productivité globale* : rapport entre la production et l'ensemble pondéré des facteurs de production. *Productivité partielle* : rapport entre la production et un facteur.

- + Marge brute sur marchandises
- + ou Marge brute sur matières
- + Produits accessoires
- + Subventions d'exploitation
- + Autres produits
- Achats stockés de matières et fournitures consommables
- Autres achats
- Achats d'emballages
- Variations des stocks d'autres approvisionnements (+ ou -)
- Transports
- Services extérieurs A et B
- Impôts et taxes
- Autres charges.

c) Méthode additive

La valeur ajoutée pourrait aussi être calculée (même si ce n'est pas la pratique courante) en faisant la somme des facteurs de production qu'elle permet de rémunérer :

- + Charges de personnel
- + Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation
- + Résultat d'exploitation (avant charges et produits financiers).

Si l'on emploie la méthode comptable, le jeu d'écritures permettant d'obtenir le compte 133 Valeur ajoutée est le suivant :

133 Valeur ajoutée	X	
604 Achats stockés de matières et fournitures consommables		X
605 Autres achats		X
608 Achats d'emballages		X
6033 Variations des stocks d'autres approvisionnements		X
61 Transports		X
62, 63 Services extérieurs A & B		X
64 Impôts et taxes		X
65 Autres charges		X
<i>Pour solde des comptes crédités</i>		
1321 Marge brute sur marchandises	X	
1322 Marge brute sur matières	X	
707 Produits accessoires	X	
71 Subventions d'exploitation	X	
75 Autres produits	X	
133 Valeur ajoutée		X
<i>Pour solde des comptes débités</i>		

Le compte 133 se présente ainsi :

Débit	Crédit
604 Achats stockés de matières et fournitures	1321 Marge brute sur marchandises
605 Autres achats	1322 Marge brute sur matières
608 Achats d'emballages	707 Produits accessoires
6033 Var. stocks autres approvisionnements	71 Subventions d'exploitation ⁵
61 Transports	75 Autres produits
62, 63 Services extérieurs A & B	
64 Impôts et taxes	
65 Autres charges	
<i>Solde = 133 Valeur ajoutée (créditrice)</i>	<i>133 Valeur ajoutée (débitrice)</i>

⁵ Il s'agit d'une des trois catégories de subventions distinguées par le Plan comptable, à côté de celles d'investissement et d'équilibre (cf. *infra*). Pour la définition des unes et des autres, on se reportera à la deuxième partie.

1.1.4. L'excédent but d'exploitation

a) Définition

L'*excédent but d'exploitation* (EBE) est égal à la différence entre la valeur ajoutée et les charges de personnel. C'est une grandeur importante car son montant peut être considéré comme correspondant au *surplus monétaire* dégagé par l'entreprise : il est obtenu en retranchant des *produits encaissés* (opérations au comptant)⁶ et *encaissables* (opérations à crédit) les charges *décaissés* (opérations au comptant) et *décaissables* (opérations à crédit)⁷. Elle permet de mesurer les performances *économiques* de l'entreprise, indépendamment des conditions de financement (appel aux capitaux propres ou à l'endettement), de la politique en matière d'amortissements et de provisions, des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les bénéfices.

b) Calcul arithmétique

Pour obtenir arithmétiquement l'excédent but d'exploitation, il suffit d'effectuer l'opération suivante :

- + Valeur ajoutée
- Charges de personnel.

c) Méthode comptable

Si l'on emploie la méthode comptable, dans le cas où la valeur ajoutée est positive (solde du compte 133 *créditeur*)⁸, le jeu d'écritures permettant d'obtenir le compte 134 *Excédent but d'exploitation* est le suivant :

34 Excédent brut d'exploitation 66 Charges de personnel <i>Pour solde du compte crédité</i>	X	X
133 Valeur ajoutée 134 Excédent brut d'exploitation <i>Pour solde du compte débiteur</i>	X	X

Le compte 134 se présente ainsi :

Débit	Crédit
66 Charges de personnel <i>Solde = 134 Excédent brut d'exploitation</i>	133 Valeur ajoutée

1.1.5. Le résultat d'exploitation

a) Définition

Mesuré par la différence entre les produits et les charges d'exploitation (hors charges et produits financiers), il permet d'apprécier les performances commerciales et/ou industrielles « normales » de l'entreprise, indépendamment des *décisions de financement*, d'*événements exceptionnels* et du *prélèvement fiscal* sur ses bénéfices.

6. Parmi les produits figure toutefois la *production immobilisée* (compte 72) qui n'a de contrepartie monétaire ni *immédiate*, ni *différée* ; c'est la raison pour laquelle l'EBE est corrigé de cette production lorsqu'il s'agit de déterminer l'*excédent de trésorerie d'exploitation* (cf. *infra*, 3.2.1.).

7. L'opposition entre *charges décaissées* et *charges non décaissées* retient particulièrement l'attention ; ces dernières sont des charges réelles en ce sens qu'elles correspondent à une diminution du patrimoine de l'entreprise mais ne donnent pas lieu à un déboursement au cours de la période de calcul du résultat ; exemple : dotations aux amortissements et aux provisions.

8. Si la valeur ajoutée était négative (solde du compte 133 débiteur), la seconde écriture ci-dessus serait inversée.

b) Calcul arithmétique

Il peut être calculé en faisant la différence entre les produits et les charges d'exploitation. Il peut aussi être obtenu à partir de l'excédent but d'exploitation, en corrigeant celui-ci des charges et produits calculés :

- + Excédent but d'exploitation
- Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation
- + Reprises d'amortissements et de provisions d'exploitation.

c) Méthode comptable

Si l'on emploie la méthode comptable, dans le cas où l'excédent but d'exploitation est positif (solde du compte 134 créditeur), le jeu d'écritures permettant d'obtenir le compte 135 *Résultat d'exploitation* est le suivant :

135 Résultat d'exploitation	X	
681 Dotations aux amortissements d'exploitation		X
691 Dotations aux provisions d'exploitation		X
<i>Pour solde des comptes crédités</i>		
134 E.B.E	X	
798 Reprises d'amortissements	X	
791 Reprises de provisions d'exploitation	X	
781 Transferts de charges d'exploitation	X	
135 Résultat d'exploitation		X
<i>Pour solde des comptes débités</i>		

Le compte 135 se présente comme suit :

Débit	Crédit
681 Dotations aux amortissements	134 E.B.E
691 Dotations aux provisions	798 Reprises d'amortissements
	791 Reprises de provisions
	781 Transferts de charges d'exploitation
<i>Solde = 135 Résultat d'exploitation (bénéfice)</i>	<i>135 Résultat d'exploitation (perte)</i>

1.1.6. Le résultat financier

a) Définition

Mesuré par la différence entre les produits et les charges financiers, il fait ressortir les conséquences des décisions de financement sur le résultat net. Le caractère hétérogène de ses éléments (et en particulier le fait qu'il tienne compte des gains et pertes de change, des gains et pertes sur cessions de titres de placement...) ne facilite pas son interprétation.

b) Calcul arithmétique

Pour l'obtenir arithmétiquement, il faut effectuer l'opération suivante :

- + Revenus financiers et produits assimilés
- + Reprises de provisions financières
- + Transferts de charges financières
- Frais financiers et charges assimilées
- Dotation aux amortissements à caractère financier
- Dotations aux provisions financières.

c) *Méthode comptable*

Si l'on emploie la méthode comptable, le jeu d'écritures permettant d'obtenir le compte 136 *Résultat financier* est le suivant :

136 Résultat financier	X	
67 Frais financiers et charges assimilées		X
687 Dotations aux amortissements à caractère financier		X
697 Dotations aux provisions financières		X
<i>Pour solde des comptes crédités</i>		
77 Revenus financiers et produits assimilés,	X	
797 Reprises de provisions financières	X	
787 Transferts de charges financières	X	
136 Résultat financier		X
<i>Pour solde des comptes débités</i>		

Le compte 136 se présente comme suit :

Débit	Crédit
67 Frais financiers et charges assimilées	77 Revenus financiers et produits assimilés
687 Dotations aux amortissements à caractère financier	797 Reprises de provisions financières
697 Dotations aux provisions financières	787 Transferts de charges financières
<i>Solde = 136 Résultat financier (créditeur)</i>	<i>136 Résultat financier (débiteur)</i>

1.1.7. Le résultat des activités ordinaires

a) *Définition*

Il correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier et est considéré comme susceptible d'être obtenu année après année, toutes choses égales par ailleurs (de sorte qu'on pourrait également le qualifier de résultat *courant*) ; en ce sens il s'oppose au *résultat hors activités ordinaires*, étant entendu que la distinction n'est pas aussi claire qu'il y paraît et ne va pas sans poser des « problèmes de frontière ».

b) *Calcul arithmétique*

Pour l'obtenir arithmétiquement, on effectue l'opération suivante :

- + *Résultat financier*
- + *Résultat d'exploitation*.

c) *Méthode comptable*

Si l'on emploie la méthode comptable, les écritures à passer pour obtenir le compte 137 *Résultat des activités ordinaires* dépendent du sens des résultats d'exploitation et financier. Dans le cas où ces deux résultats sont positifs, une écriture du type suivant est passée :

135 Résultat d'exploitation	X	
136 Résultat financier	X	
137 Résultat des activités ordinaires		X

Après ces écritures, le compte 137 se présente comme suit :

Débit	Crédit
<i>Solde = 137 Résultat des activités ordinaires (bénéfice)</i>	135 Résultat d'exploitation 136 Résultat financier

Dans le cas où le résultat d'exploitation serait positif et le résultat financier négatif, les écritures suivantes seraient passées :

135 Résultat d'exploitation 137 Résultat des activités ordinaires <i>Pour solde du compte débité</i>	X	X
137 Résultat des activités ordinaires 136 Résultat financier <i>Pour solde du compte crédité</i>	X	X

Après ces écritures, le compte 137 se présente comme suit

Débit	Crédit
136 Résultat financier <i>Solde = 137 Résultat des activités ordinaires (bénéfice)</i>	135 Résultat d'exploitation <i>137 Résultat des activités ordinaires (perte)</i>

1.1.8. Le résultat hors activités ordinaires

a) Définition

Il est mesuré par la différence entre les produits et les charges hors activités ordinaires qui, rappelons-le, sont ceux présentant un caractère véritablement *exceptionnel* (puisqu'ils doivent être liés à des changements de structure ou de stratégie significatifs, ou à des modifications importantes dans l'environnement); sa connaissance est importante pour juger de la rentabilité d'une entreprise: celle dont une part significative des bénéfices aurait son origine dans des résultats hors activités ordinaires (autrement dit *exceptionnels*), et donc par définition « non récurrents », se trouverait placée dans une position assez délicate.

b) Calcul arithmétique

Pour obtenir arithmétiquement ce résultat, on effectue l'opération suivante :

- + Produits des cessions d'immobilisations
- + Produits hors activités ordinaires
- Valeur comptable des cessions d'immobilisations
- Charges hors activités ordinaires
- Dotations hors activités ordinaires.

c) Méthode comptable

Si l'on emploie la méthode comptable, le jeu d'écritures permettant d'obtenir le compte 138 *Résultat hors activités ordinaires* est le suivant :

138 Résultat hors activités ordinaires 81 Valeurs comptables des cessions d'immobilisations 83 Charges hors activités ordinaires 85 Dotations hors activités ordinaires <i>Pour solde des comptes crédités</i>	X	X X X
82 Produits des cessions d'immobilisations 84 Produits hors activités ordinaires 86 Reprises hors activités ordinaires 88 Subventions d'équilibre 138 Résultat hors activités ordinaires <i>Pour solde des comptes débités</i>	X X X X	X

Après ces écritures, le compte 137 se présente comme suit :

Débit	Crédit
81 Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	82 Produits des cessions d'immobilisations
83 Charges hors activités ordinaires	84 Produits hors activités ordinaires
85 Dotations hors activités ordinaires	86 Reprises hors activités ordinaires
	88 Subventions d'équilibre
<i>Solde = 138 Résultat HAO (créditeur)</i>	<i>138 Résultat HAO (débitéur)</i>

1.1.9. Le résultat net

a) Définition

Il correspond à la somme algébrique du résultat des activités ordinaires et du résultat hors activités ordinaires, diminué de l'impôt sur les bénéfices (et, le cas échéant, de la participation des salariés).

b) Calcul arithmétique

Pour l'obtenir arithmétiquement, on effectue l'opération suivante :

- + ou - Résultat des activités ordinaires
- + ou - Résultat hors activités ordinaires (selon qu'il s'agit d'un bénéfice ou d'une perte)
- Participation des travailleurs
- Impôts sur le résultat.

c) Méthode comptable

Si l'on emploie la méthode comptable pour déterminer le résultat net, les soldes des comptes 137, 138 ainsi que celui des comptes 87 Participation des travailleurs et 89 Impôts sur le résultat sont virés au compte 131 Résultat net : bénéfice ou 139 Résultat net : perte, selon que le résultat correspond à un bénéfice ou une perte.

Dans le cas de bénéfice, on passe des écritures de type suivant :

131 Résultat net (bénéfice)	X	
87 Participation des travailleurs		X
89 Impôts sur le résultat		X
<i>Pour solde des comptes crédités</i>		
137 Résultat des activités ordinaires	X	
138 Résultat hors activités ordinaires	X	
131 Résultat net		X
<i>Pour solde des comptes débités</i>		

Après ces écritures le compte 131 se présente comme suit :

131 Résultat net : bénéfice

Débit	Crédit
87 Participation des travailleurs	137 Résultat des activités ordinaires
89 Impôts sur le résultat	138 Résultat hors activités ordinaires
<i>Solde = 131 Résultat net : bénéfice (créditeur)</i>	

Dans le cas de perte due à un déficit d'exploitation excédant les profits hors activités ordinaires, des écritures de type suivant sont passées.

139 Résultat net (perte) 89 Impôts sur le résultat ⁹ <i>Pour solde du compte crédité</i>	X	X
138 Résultat hors activités ordinaires 139 Résultat net (perte) 137 Résultat des activités ordinaires <i>Pour solde des comptes débités et crédités</i>	X X	X

Après ces écritures le compte 139 se présente comme suit :

139 Résultat net : perte

Débit	Crédit
89 Impôt sur le résultat 137 Résultat des activités ordinaires	138 Résultat hors activités ordinaires <i>Solde = 139 Résultat net : perte (débiteur)</i>

NB : Le compte 130 Résultat en instance d'affectation et l'affectation de résultat.

1. Le compte 130 Résultat en instance d'affectation

Le résultat net de la période précédente doit être en principe affecté au cours de l'exercice suivant mais il n'en est pas toujours ainsi ; le compte 130 enregistre le résultat pour lequel une décision d'affectation n'a pas encore été prise : le solde du compte 131 Résultat net : bénéfice (ou 139 Résultat net : perte) est viré au compte 1301 Résultat en instance d'affectation : bénéfice (ou 1309 Résultat en instance d'affectation : perte). Le solde des comptes 1301 et 1309 est porté au passif du bilan, en addition (solde créditeur, bénéfice) ou en soustraction (solde débiteur, perte).

2. L'affectation des résultats

Le compte 1301 est débité du montant des bénéfices, et le compte 1309 crédité de celui des pertes. Cependant, alors que l'exploitant individuel a toute latitude pour décider de cette affectation, elle est soumise à des règles strictes dans les sociétés commerciales, particulièrement dans les sociétés de capitaux¹⁰.

a) Affectation des bénéfices

- Dans le cas d'une société, les organes sociaux décident de l'affectation à donner aux bénéficiaires. Plusieurs décisions sont possibles, qui ne sont, bien sûr, pas exclusives l'une de l'autre :
 - . distribution aux associés : dès que la décision de distribution est prise, la société devient débitrice vis-à-vis des associés, et le compte 1301 est débité par le crédit du compte 465 Associés, dividendes à payer ; lors de la distribution effective des dividendes, le compte 465 est débité par le crédit d'un compte financier ;
 - . mise en réserves : le compte 11 Réserves est crédité par le débit du compte 1301 ;
 - . report à nouveau : c'est une solution prise dans l'attente d'une décision définitive ; le compte 12 Report à nouveau est crédité par le débit du compte 1301 ;
 - . augmentation du capital : cette décision, à la différence des précédentes, n'a pas un caractère « ordinaire » mais « extraordinaire », et elle est soumise à des procédures particulières ; comptablement le compte 101 Capital social est crédité par le débit du compte 1301.

9. Il s'agit de l'impôt minimum forfaitaire (cf. chapitre 13).

10. Dans les sociétés dites de capitaux (société anonyme), le patrimoine social et celui des associés sont séparés, et la responsabilité de ceux-ci est limitée au montant de leurs apports. Concrètement, cela signifie que si la société n'est pas en mesure d'honorer ses dettes, ses créanciers ne peuvent exiger d'eux le paiement. La garantie offerte aux tiers est donc d'autant plus importante que le total des apports, c'est-à-dire le capital, est élevé. Pour les protéger, il faut donc empêcher que la société ne puisse le réduire subrepticement : d'où le principe de fixité du capital. Son montant n'est pas invariable pour autant, mais il ne peut être modifié qu'au terme d'une procédure longue et difficile (décision des organes sociaux à une majorité qualifiée, formalités, publicité).

- Dans le cas d'une entreprise individuelle, l'exploitant décide seul, en l'absence de tout formalisme, de prélever les bénéfices ou de les laisser dans l'entreprise.
L'exploitant a pu effectuer des prélèvements en cours d'exercice, qui constituent en quelque sorte des acomptes sur le bénéfice qu'il espère réaliser ; ces prélèvements ont été portés au débit du compte 104 Compte de l'exploitant. Ils peuvent être imputés sur le résultat en créditant le compte 104 par le débit du compte 1301. L'excédent de bénéfice, s'il y a lieu, peut être prélevé, en tout ou partie, en créditant un compte de trésorerie (par le débit du compte 1301).
Si l'exploitant décide de laisser des bénéfices dans l'entreprise, il peut porter les sommes correspondantes en augmentation de capital. Le capital d'une entreprise individuelle ne constituant pas la garantie des tiers, puisque l'exploitant est responsable sur la totalité de son patrimoine, son montant peut être à tout moment modifié. Il se peut cependant que le commerçant préfère garder sa valeur initiale au capital et qu'il choisisse d'inscrire à un compte de réserves les sommes qu'il désire laisser à la disposition de son entreprise ou de reporter à nouveau celles pour lesquelles il n'a pas encore pris de décision définitive. Dans ces différentes hypothèses, les écritures sont analogues à celles passées par une société.
- b) Affectation des pertes
- Dans le cas d'une société, les organes sociaux peuvent prendre plusieurs décisions :
 - . ils peuvent adopter une solution d'attente et reporter la perte à nouveau, en débitant le compte 12 Report à nouveau, par le crédit du compte 1309 ;
 - . ils peuvent imputer la perte sur les réserves et débiter en conséquence le compte 11 Réserves (par le crédit du compte 1309) ;
 - . en l'absence de réserves, ils peuvent se résoudre à prendre, en observant des procédures particulières, une décision « extraordinaire », lourde de conséquences pour le renom de la société, la réduction du capital ; le compte 101 Capital social sera alors débité par le crédit du compte 1309.
- Dans le cas d'une entreprise individuelle, l'exploitant peut de la même façon décider de reporter la perte à nouveau, de l'imputer sur les réserves ou de réduire le capital. Il a aussi la possibilité de la prendre personnellement en charge en l'inscrivant au débit du compte 104 Compte de l'exploitant.

1.2. La présentation du compte de résultat

Son contenu et sa présentation diffèrent selon que l'entreprise applique le *système normal* ou le *système allégé*, le nombre de postes (et de soldes significatifs de gestion) étant évidemment plus important dans le premier : dans les deux cas, chacun d'eux fait l'objet d'une référence alphabétique (à deux lettres), ce qui facilite l'emploi de procédés informatiques ; de plus, pour éviter toute hésitation sur les sommes à y porter, et permettre ainsi une harmonisation des contenus, le Plan comptable propose un tableau de correspondance entre ceux-ci et les comptes dont il convient de reprendre les soldes (cf. annexe 1).

1.2.1. Le compte de résultat du système normal

Dans le système normal, le compte de résultat regroupe vingt (20) postes de charges et dix-huit (18) de produits, soit trente-huit (38) en tout, et neuf (9) *soldes significatifs de gestion* sont calculés ; il est établi comme indiqué page suivante.

Compte de résultat - Système normal

Ref	CHARGES	Ex.N	Ex.N-1	Ref	PRODUITS	Ex.N	Ex.N-1
	ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises	TA	Ventes de marchandises
RB	- Variation de stocks (+ ou -) <i>(Marge brute / marchandises voir TB)</i>	TB	MARGE BRUTE / MARCHANDISES
RC	Achats de mat. 1 ^{re} et fourn. liées	TC	Ventes de produits fabriqués
RD	- Variation de stocks (+ ou -) <i>(Marge brute sur matières voir TG)</i>	TD	Travaux, services vendus
RE	Autres achats	TE	Production stockée (ou déstk.) (+ ou -)
RH	- Variation de stocks (+ ou -)	TF	Production immobilisée
RI	Transports	TG	MARGES BRUTES SUR MATIÈRES
RJ	Services extérieurs	TH	Produits accessoires
RK	Impôts et taxes	TI	CHIFFRES D'AFFAIRES ⁽¹⁾ (TA+TC+TD+TH)
RL	Autres charges <i>(Valeur ajoutée voir TN)</i>	TJ	⁽¹⁾ dont à l'exportation...../.....
RP	Charges de personnel ⁽¹⁾ <i>(1) dont personnel extérieur.../...</i>	TK	Subventions d'exploitation
RQ	<i>(Excédent brut d'exploitation voir TQ)</i>	TL	Autres produits
RS	Dotations aux amort. et aux provisions	TN	VALEUR AJOUTÉE
RW	Total des charges d'exploitation <i>(Résultat d'exploitation voir TX)</i>	TQ	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE			TS	Reprises de provisions
SA	Frais financiers	TT	Transferts de charges
SC	Pertes de changes	TW	Total des produits d'exploitation
SD	Dotations aux amort. et provisions	TX	RÉSULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice (+); Perte (-)
SF	Total des charges financières <i>(Résultat financier voir UG)</i>		ACTIVITÉ FINANCIÈRE		
SH	Total charges des act. ord. <i>(Résultat des act. ord. voir UI)</i>	UA	Revenus financiers
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES H.A.O.			UC	Gains de change
SK	Valeurs compt. des cessions d'immo	UD	Reprises de provisions
SL	Charges H.A.O.	UE	Transferts de charges
SM	Dotations aux H.A.O.	UF	Total des produits financiers
SO	Total des charges H.A.O. <i>(Résultat H.A.O. voir UP)</i>	UG	RÉSULTAT FINANCIER (+ ou -)
SQ	Participation des travailleurs	UH	Total des produits des act. ord.
SR	Impôts sur le résultat	UI	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD.
SS	Total participation et impôts	UJ	* dont impôt correspondant.../...
ST	TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES <i>(Résultat net voir UZ)</i>		HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES H.A.O.		
				UK	Produits des cessions d'immobilisations
				UL	Produits H.A.O.
				UM	Reprises H.A.O.
				UN	Transferts de charges
				UO	Total des produits H.A.O.
				UP	RÉSULTAT H.A.O. (+ ou -)
				UT	TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS
				UZ	RÉSULTAT NET Bénéfice (+) Perte (-)

1.2.2. Le compte de résultat du système allégé

Dans le système allégé, il est proposé un compte de résultat simplifié, qui ne comprend que onze (11) postes de charges et sept (7) postes de produits (soit 18 en tout) et ne fait apparaître que *quatre soldes significatifs*: la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation, le résultat des activités ordinaires et le résultat net. Sa présentation est la suivante:

Compte de résultat – Système allégé

Réf	Charges	Ex.N	Ex.N-1	Réf	Produits	Ex.N	Ex.N-1
JA	Achats de marchandises	KA	Ventes de marchandises
JB	- Variation de stocks (+ ou -)	KB	Ventes de prdts, travaux, services
JC	Achats de mat. 1 ^{ères} et autres achats	KC	Chiffres d'affaires⁽¹⁾
JD	- Variation de stocks (+ ou -)	KD	⁽¹⁾ dont à l'exportation/.....
JE	Transports	KE	Autres produits d'exploitation
JF	Services extérieurs et autres charges (Valeur ajoutée voir KG)	KF	Variations de stock de prdts et en-cours
JH	Charges de personnel	KG	Valeur ajoutée [.....]		
JJ	Dotations aux amort. et aux prov. (Résultat d'exploitation voir KL)	KJ	Reprises de provisions
JM	Charges financières	KL	Résultat d'exploitation [.....]		
JN	Total charges act. ordinaires	KM	Dotations aux amort. et aux prov.
	(Résultat des activ. ord. voir KP)	KN	Total des produits des act. ordinaires
JQ	Charges hors activ. ord. (HAO)	KP	Résultat des act. ord. (+ ou -) [.....]		
JR	Impôts sur le résultat	KQ	Produits hors activ. ord. (H.A.O.)
JX	Total général des charges	KX	Total général des produits
	(Résultat net voir KZ)			KZ	RÉSULTAT NET (+ ou -) [.....]		

2. L'établissement du bilan

Le bilan décrit le patrimoine de l'entreprise; il fait apparaître:

- à l'actif: l'actif immobilisé, l'actif circulant et la trésorerie¹¹;
- au passif: les capitaux propres et ressources assimilées, les dettes financières, le passif circulant et le passif de trésorerie¹².

Le Plan comptable a prévu une structure unique mais un contenu et une présentation différente selon que l'entreprise applique le système normal ou le système allégé.

2.1. La structure du bilan

2.1.1. Les éléments de l'actif

a) L'actif immobilisé

Sous cette rubrique, sont regroupés les éléments destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise. Le montant des emplois durables qui seraient indépendants des activités ordinaires, doit faire l'objet d'une mention particulière.

11. La trésorerie (disponibilités) est généralement traitée comme un élément de l'actif circulant; le Plan comptable a choisi de l'isoler dans une rubrique à part.

12. La trésorerie (crédits de trésorerie) est généralement traitée comme un élément du passif circulant; le plan comptable a choisi de l'isoler dans une rubrique à part.

b) L'actif circulant

Il est constitué des stocks et des créances liées à l'exploitation, le cas échéant de ceux qui lui sont étrangers. La partie hors activités ordinaires (HAO), dont le montant n'est à préciser que s'il représente au moins 5 % de l'actif d'exploitation, est « noyée » dans les autres postes; elle comprend des stocks occasionnels, des créances H.A.O...

Les comptes d'effets à recevoir et de régularisation n'apparaissent pas en tant que tels au bilan¹³, mais sont rattachés aux comptes de créances correspondants.

c) La trésorerie - actif

Elle comprend les titres de placement, les valeurs à encaisser, les comptes *Banques*, *Chèques postaux* et *Caisse*.

2.1.2. Les éléments du passif

a) Les capitaux propres et ressources assimilées

Outre le capital, les réserves et le résultat, ils incluent les subventions d'investissement et les provisions réglementées. Le résultat (positif ou négatif) figure parmi les capitaux propres, dont il est considéré comme partie intégrante, et non pas au bas du bilan¹⁴.

b) Les dettes financières et ressources assimilées

Cette rubrique est très différente de la rubrique « Emprunts et dettes » des plans antérieurs: les dettes y sont classées en fonction de leur nature (et non plus en fonction de leur échéance), et de plus y sont incluses les « dettes de crédit – bail »¹⁵ et ressources assimilées ainsi que les provisions financières pour risques et charges. Une mention particulière indique la partie H.A.O, si elle est significative (au moins 5 % de la rubrique).

c) Le passif circulant

Il comprend les dettes ordinaires, les dettes H.A.O (fournisseurs d'investissements, par exemple) et les risques provisionnés (qui correspondent à des risques et charges à moins d'un an). Comme pour l'actif circulant, les comptes d'effets à payer et de régularisation sont rattachés aux postes de dettes correspondants.

d) La trésorerie - passif

Elle comprend, outre les crédits de trésorerie (avances, concours bancaires...) et les découverts, les crédits d'escompte qui correspondent au montant des effets escomptés mais non échus (avant constatation de la bonne fin).

NB: Au bas du bilan sont susceptibles de figurer les rubriques Écarts de conversion-Actif d'une part, Écarts de conversion-Passif de l'autre. Y sont portées les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes et celles résultant de la conversion, pour les besoins de l'établissement du bilan, des dettes et des créances libellées en monnaies étrangères: à l'actif, les pertes probables (qui constituent un emploi de fonds), au passif les gains latents (qui représentent des ressources). Les gains ou pertes de change définitifs ne seront enregistrés qu'au moment du dénouement des opérations correspondantes et des transferts de fonds

2.2. Le contenu et la présentation du bilan

Dans le système normal, le bilan regroupe en tout cinquante postes; dans le système allégé, il est fortement simplifié, puisqu'il n'en compte que trente (seize à l'actif et quatorze au passif). Comme pour le compte de résultat, chacun d'eux fait l'objet d'une référence alphabétique (à deux lettres) et par ailleurs un tableau de correspondance précise quels sont les soldes des comptes à y inscrire (cf. annexe 1).

13. Comme c'était le cas dans les plans comptables précédents.

14. Comme c'était le cas dans les plans comptables précédents.

15. Montant du financement que permettent d'obtenir les contrats de crédit-bail.

Bilan système normal

Réf.	ACTIF	Exercice N			Ex. N-1	Réf.	PASSIF (avant répartition)	Ex. N	Ex. N-1
		Brut	Amort/ Prov.	Net					
	ACTIF IMMOBILISÉ (1)								
AA	Charges immobilisées					CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉS			
AX	Frais d'établissement		CA Capital	
AY	Charges à répartir		CB Actionnaires, capital non appelé -	
AC	Primes de remb. des oblig.		CC Primes et réserves			
AD	Immobilisations incorporelles					CD Primes d'apport, d'émission, de fusion	
AE	Frais de rech. et de développ.		CE Écarts de réévaluation	
AF	Brevets, licences, logiciels		CF Réserves indisponibles	
AG	Fonds commerciaux		CG Réserves libres	
AH	Autres immob. incorporelles		CH Report à nouveau + ou -	
AI	Immobilisations corporelles					CI Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)			
AJ	Terrains		CK Autres capitaux propres	
AK	Bâtiments		CL Subventions d'investissement	
AL	Installations et agencements		CM Provisions régl. et fonds assimilés	
AM	Matériel		CP TOTAUX CAPITAUX PROPRES (I)	
AN	Matériel de transport		DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (1)			
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations					DA Emprunts	
AQ	Immobilisations financières					DB Dettes crédit-bail et contr. assim.	
AR	Titres de participation		DC Dettes financières diverses	
AS	Autres immob. financières		DD Prov. fin. pour risques et charges	
AW	(1) dont H.A.O. : Brut/Net Brut..... Net.....					DE (1) dont H.A.O. :			
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		DF TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)	
	ACTIF CIRCULANT					DG TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	
BA	Actif circulant H.A.O.					PASSIF CIRCULANT			
BB	Stocks					DH Dettes circul. et ress. assim. HAO	
BC	Marchandises		DI Clients, avances reçues	
BD	Matières 1 ^{ère} et autres appro		DJ Fournisseurs d'exploitation	
BE	En-cours		DK Dettes fiscales	
BF	Produits fabriqués		DL Dettes sociales	
BG	Créances et emplois assimilés					DM Autres dettes	
BH	Fournisseurs, avances versées		DN Risques provisionnés	
BI	Clients		DP TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	
BJ	Autres créances		TRÉSORERIE-PASSIF			
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		DQ Banques crédit d'escomptes	
	TRÉSORERIE - ACTIF					DR Banques crédit de trésorerie	
BQ	Titres de placement		DS Banques découverts	
BR	Valeur à encaisser		DT TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF	
BS	Banques, chq. postaux, caisse		DV Écarts de conversion-Passif(V) (gain probable de change)	
BT	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)		DZ TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	
BU	Écarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)					
BZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					

Bilan système allégé

Réf.	ACTIF	Exercice N			Ex. N-1	Réf.	PASSIF	Ex. N	Ex. N-1
		Brut	Amort/ Prov.	Net					
	ACTIF IMMOBILISÉ (1)						CAPITAUX PROPRES		
GA	Charges immobilisées	HA	Capital
GB	Immobilisations incorporelles	HB	Écarts de réévaluation
GC	Immobilisations corporelles	HC	Réserves indisponibles
GD	Terrains	HD	Réserves libres
GE	Bâtiments, installations	HE	Report à nouveau	+ ou -	...
GF	Matériel	HF	Résultat net de l'exercice	+ ou -	...
GG	Avances et acomptes versés sur immobilisations	HG	Provisions réglementées et subventions d'investissement
GH	Immobilisations financières				
GI	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	HI	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)
	ACTIF CIRCULANT						DETTES FINANCIÈRES		
GJ	Stocks	HK	Emprunts et dettes financières
GK	Marchandises	HL	Prov. fin. pour risques et charges
GL	Matières et autres approvisionnements	HM	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)
GM	Produits fabriqués et en-cours	HN	TOTAL CAPITAUX STABLES (I + II)
GN	Créances						PASSIF CIRCULANT		
GP	Fournisseurs, avances versées	HF	Clients, avances reçues
GQ	Clients	HG	Fournisseurs
GR	Autres créances	HR	Autres dettes
GS	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	HS	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)
	Trésorerie-Actif						Trésorerie-Passif		
GT	Titres de plac. et valeurs à encaisser	HU	Banques, concours bancaires
GU	Banques, chèq. postaux, caisse				
GV	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)	HV	TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)
GY	Écarts de conversion - Actif (IV) (perte probable de change)	HY	Écarts de conversion-Passif (V) (gain probable de change)
GZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	HZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)

3. Le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)

Le bilan est un document qui renseigne sur les *stocks* d'emplois et de ressources à la disposition de l'entreprise à un moment donné: il fait apparaître les *soldes* des comptes des classes 1 à 5, mais non les mouvements, les *flux* qui y sont enregistrés et dont ces soldes sont la résultante. Le seul document de synthèse qui mette en évidence des *flux* est le *compte de résultat*, mais il s'agit des flux initialement portés dans les comptes de charges et de produits, et non dans ceux de bilan.

Une connaissance des flux autres que ceux ayant une incidence sur le résultat n'est pourtant pas sans intérêt, notamment pour juger de l'*équilibre financier* de l'entreprise et de l'évolution de sa *trésorerie*: c'est pour combler cette lacune qu'il a été proposé, à partir des années 1970, d'établir, sous l'appellation de *tableau de financement* ou

tableau d'emplois et de ressources, un nouveau document, dont la forme a varié en fonction des objectifs d'information retenus mais qui n'en n'a pas moins réussi à se hisser au nombre des états financiers prévus par les plans comptables.

Le Plan OCAM s'est montré à cet égard particulièrement novateur : succédant au plan comptable français de 1957 qui, fidèle à l'optique patrimoniale traditionnelle, s'en était tenu au bilan et au compte de résultat¹⁶, il s'est préoccupé de mettre les flux en évidence : il a introduit, au rang des documents obligatoires, un *tableau de passage aux soldes des comptes patrimoniaux*, qui visait à retracer schématiquement l'évolution des comptes de bilan, en décrivant les *mouvements* ayant conduit d'une situation *initiale* à une situation *finale*, et donc en offrant une synthèse des *stocks* et des *flux d'emplois et de ressources*. Ce tableau n'avait pas seulement le mérite d'offrir une vue synoptique des comptes concernés ; il fournissait la matière, particulièrement précieuse pour l'observateur extérieur à l'entreprise, à de nombreuses analyses : à partir des informations qu'il renfermait, pouvaient être déterminées des grandeurs significatives telles que la *variation du fonds roulement*, le *besoin* ou la *capacité de financement*, le montant de *l'autofinancement*, celui de *l'investissement* ; il était également possible, en mettant en parallèle les ressources réunies et les emplois qui en avaient été faits, de dresser un *tableau de financement*. Et il faudrait ajouter que dans le sillage du Plan OCAM, plusieurs des plans comptables nationaux qui en étaient issus (notamment les plans ivoirien et sénégalais) n'avaient pas hésité à inviter explicitement les entreprises qui le souhaitaient à présenter ce dernier tableau.

Le SYSCOA et le Système comptable OHADA ont bénéficié de l'expérience de leur prédécesseur, de celle également du plan comptable français de 1982, mais aussi des débats nourris qu'a suscités la *comptabilité des flux* : ils proposent aux entreprises appliquant le système normal de dresser chaque année, à titre d'état financier obligatoire, un *tableau financier des ressources et des emplois*, le *TAFIRE*. Avant de le présenter, on s'interrogera brièvement sur les besoins d'information que permet de satisfaire ce type de document.

3.1. L'apport des tableaux d'emplois-ressources

Ils permettent d'enrichir l'analyse statique, fondée sur le bilan, par une analyse dynamique, c'est-à-dire intégrant les processus d'évolution.

3.1.1. Le bilan et l'analyse statique

À un moment donné, le bilan décrit, on le sait, les *ressources* (passif) qu'ont réunies l'entreprise et les *emplois* (actif) qu'elle en a faite. À partir de ce document, plusieurs approches peuvent être utilisées pour juger de *l'équilibre financier* de l'entreprise. Une retient particulièrement l'attention : c'est celle qui conduit à comparer les *emplois* et les *ressources* en fonction de la durée pendant laquelle ils doivent demeurer à sa disposition.

Elle est sous-tendue par l'idée que le type de ressource qu'une entreprise affecte au financement de ses distinctes catégories d'emplois n'est pas indifférent : il paraît souhaitable qu'une entreprise emploie ses *ressources durables* à financer d'abord ses *immobilisations*, ensuite les actifs liés à son *activité courante (actifs circulants)*. Trois

16. D'ailleurs dédoublé en un *compte d'Exploitation générale* et un *compte de Pertes et Profits*.

grandeurs peuvent aider à apprécier sa situation à cet égard : le *fonds de roulement*, le *besoin en fonds de roulement* et la *trésorerie*.

a) *Le fonds de roulement (dit aussi fonds de roulement net)*

Il est constitué par la différence entre les ressources durables et les immobilisations :

$$\text{Fonds de roulement} = \text{Ressources durables} - \text{Immobilisations} \quad (1).$$

Il indique le montant des ressources de la catégorie susceptibles d'être affectées au financement de l'activité courante.

Si le *fonds de roulement* est positif, cela signifie que les *ressources durables* font plus que couvrir les *emplois stables* (immobilisations), et qu'elles contribuent au financement de tout ou partie des *actifs circulants*¹⁷ ; à l'inverse, s'il est négatif, une fraction des *emplois stables* est financée par des ressources de caractère temporaire, situation qui était considérée traditionnellement comme dangereuse, dans la mesure où leur renouvellement indéfini n'est pas assuré.

b) *Le besoin en fonds de roulement*

Désormais, on admet plutôt que le niveau du fonds de roulement n'a pas de sens en soi (même s'il est dans la grande majorité des cas souhaitable qu'il soit positif), mais uniquement par référence à ce qu'on appelle le *besoin en fonds de roulement*, c'est-à-dire au besoin de financement engendré par l'activité courante : l'entreprise, pour fonctionner, doit financer les stocks qu'elle détient, les crédits qu'elle accorde à ses clients (de façon plus générale ses créances d'exploitation), mais à l'inverse elle peut compter sur les crédits que lui accordent ses fournisseurs (dettes d'exploitation).

À un moment donné et à supposer que le niveau des stocks, des créances et dettes d'exploitation, tel qu'il apparaît au bilan, puisse être considéré comme normal (ce qui est évidemment loin d'être toujours le cas...), le *besoin en fonds de roulement* est donné par la relation suivante :

$$\text{Besoin en fonds de roulement} = \text{Stocks} + \text{Créances d'exploitation} - \text{Dettes d'exploitation} \quad (2).$$

Observons d'ailleurs que, dans quelques hypothèses, le besoin en fonds de roulement peut être négatif : un exemple fréquemment cité est celui des « grandes surfaces » qui bénéficient du crédit de leurs fournisseurs mais vendent au comptant à leurs clients.

c) *La trésorerie*

Elle désigne, dans le langage de l'analyse financière¹⁸, ce qui reste des ressources durables une fois qu'ont été financés les immobilisations et le besoin en fonds de roulement :

$$\text{Trésorerie} = \text{Ressources stables} - \text{Immobilisations} - \text{Besoin en fonds de roulement} \quad (3).$$

ou

$$\text{Trésorerie} = \text{Fonds de roulement} - \text{Besoin en fonds de roulement} \quad (4).$$

Si la trésorerie est positive, l'entreprise réussit à se financer avec ses seules ressources durables ; dans le cas contraire, il lui faut recourir au crédit bancaire (crédit de trésorerie). À un moment donné, la trésorerie (positive ou négative) est donc égale à la somme algébrique des disponibilités et des crédits bancaires :

$$\text{Trésorerie} = \text{Disponibilités} - \text{Crédits bancaires} \quad (5).$$

17. Au sens large.

18. Qui diffère du langage courant, lequel assimile trésorerie et disponibilités.

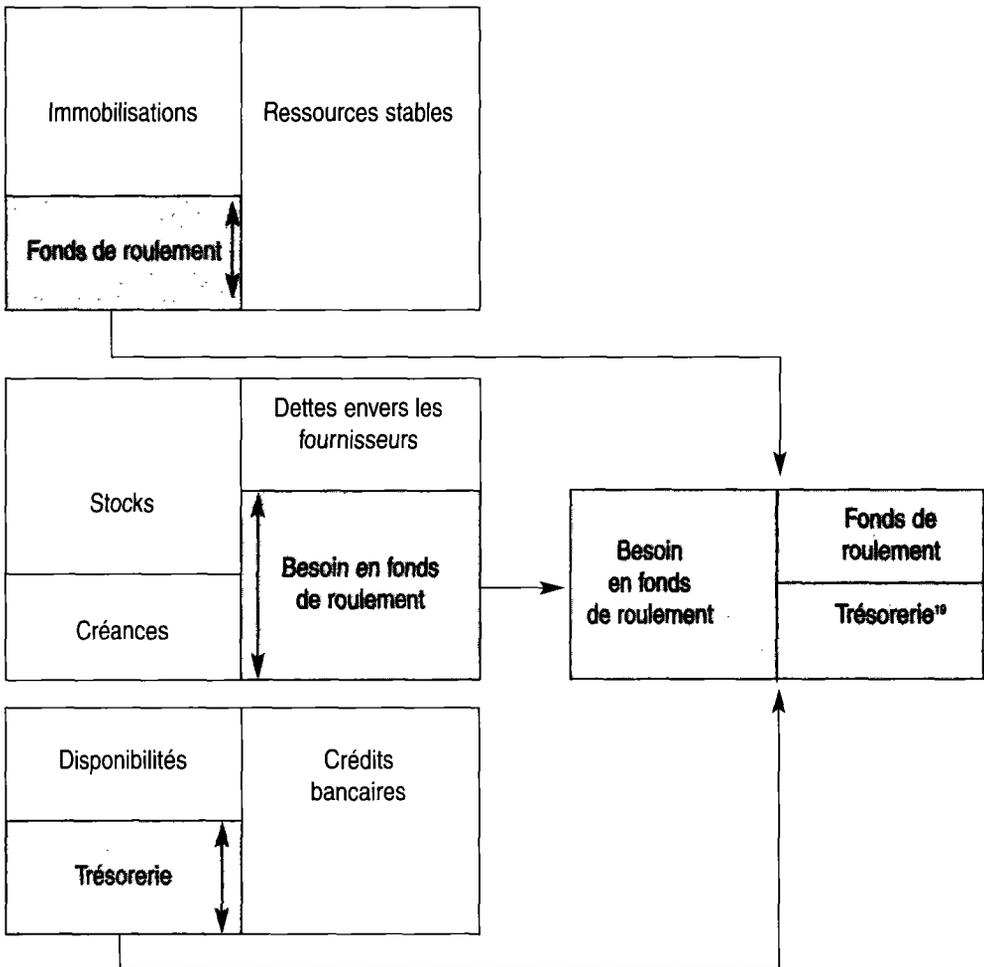
NB:

1. On peut considérer également que les disponibilités sont égales à la somme de la trésorerie (positive ou négative) et des crédits bancaires : $\text{Disponibilités} = \text{Trésorerie} + \text{Crédits bancaires}$.
2. Les analyses précédentes peuvent être complétées en tenant compte non seulement des éléments (créances, dettes...) liés à l'exploitation mais aussi de ceux hors activités ordinaires.

d) Synthèse

Les égalités et le schéma suivants permettent de résumer les relations entre les grandeurs précédentes :

+ Ressources durables
 - Immobilisations
 = Fonds de roulement
 - Besoin en fonds de roulement
 = Trésorerie
 + Crédits bancaires
 = Disponibilités



19. Cette présentation correspond au cas particulier d'un fonds roulement positif mais inférieur au besoin en fonds de roulement; la trésorerie est de ce fait négative.

Exemple :

Soit le bilan simplifié d'une société A (qui met en réserve la totalité de ses bénéfices), à la fin de l'exercice N :

Bilan Exercice N

Actif			Passif	
Immobilisations brutes	10 400 000		Capital social	2 000 000
Amortissements	4 400 000		Réserves	2 400 000
		6 000 000	Dettes financières	4 060 000
Stocks		4 840 000	Dettes d'exploitation	5 160 000
Clients		3 280 000	Crédits de trésorerie	2 400 000
Disponibilités		1 900 000		
Total		16 020 000	Total	16 020 000

Fonds de roulement: $(2\,000\,000 + 2\,400\,000 + 4\,060\,000) - 6\,000\,000 = 2\,460\,000$

Besoin en fonds de roulement = $(4\,840\,000 + 3\,280\,000) - 5\,160\,000 = 2\,960\,000$

Trésorerie = $2\,460\,000 - 2\,960\,000 = -500\,000$

Trésorerie = disponibilités - crédits bancaires = $1\,900\,000 - 2\,400\,000 = -500\,000$.

3.1.2. Le tableau de flux et l'analyse dynamique

• Le bilan différentiel

Si l'on dispose de deux *bilans successifs*, on peut, pour identifier (en première approximation) les flux de la période qui sépare leurs dates d'établissement, mesurer les variations affectant les différents postes; on établit ainsi un *bilan différentiel*.

Exemple (suite):

À la fin de l'exercice N + 1, le bilan simplifié de la société A se présente comme suit:

Bilan, fin de l'exercice N + 1

Actif			Passif	
Immobilisations brutes	13 600 000		Capital social	2 000 000
Amortissements	5 600 000		Réserves	3 000 000
Immobilisations nettes		8 000 000	Dettes financières	3 720 000
Stocks		3 600 000	Dettes d'exploitation	4 800 000
Clients		3 560 000	Crédits de trésorerie	3 100 000
Disponibilités		1 460 000		
Total		16 620 000	Total	16 620 000

On peut dresser le bilan différentiel:

Éléments du bilan	N	N + 1	Différences
Immobilisations brutes	10 400 000	13 600 000	3 200 000
Amortissements	4 400 000	5 600 000	1 200 000
Immobilisations nettes	6 000 000	8 000 000	2 000 000
Stocks	4 840 000	3 600 000	- 1 240 000
Clients	3 280 000	3 560 000	+ 280 000
Disponibilités	1 900 000	1 460 000	- 440 000
	16 020 000	16 220 000	
Capital social	2 000 000	2 000 000	-
Réserves	2 400 000	3 000 000	+ 600 000
Dettes financières	4 060 000	3 720 000	- 340 000
Dettes d'exploitation	5 160 000	4 800 000	- 360 000
Crédits de trésorerie	2 400 000	3 100 000	+ 700 000
	16 020 000	16 620 000	

• Le tableau de flux

a) Construction du tableau différentiel

Les différences ainsi calculées peuvent être classées en *flux d'emplois* ou de *ressources*, selon qu'elles correspondent à des *sorties* ou à des *entrées de fonds*, les unes et les autres pouvant être soit *immédiates* (règlement au comptant), soit *différées* (règlement à crédit): on obtient alors un *tableau de financement*.

Conformément au mécanisme de la partie double, une augmentation de valeur à l'actif représente un *emploi*, une diminution une *ressource*, une augmentation de valeur au passif une *ressource*, une diminution un *emploi*:

Flux d'emplois		Flux de ressources	
Postes d'actif	Postes de passif	Postes d'actif	Postes de passif
Augmentation de valeur	Diminution de valeur	Diminution de valeur	Augmentation de valeur

Exemple (suite):

Flux d'emplois		Flux de ressources	
Investissements	3 200 000	Dotations aux amortissements	1 200 000
Augmentation de créances sur les clients	280 000	Bénéfices mis en réserve	600 000
Remboursements des dettes financières	340 000	<i>Flux d'autofinancement</i>	1 800 000
Remboursements des dettes d'exploitation	360 000	Diminution des stocks	1 240 000
<i>Total des flux d'emplois</i>	4 180 000	Sous-total	3 040 000
		Augmentation des crédits de trésorerie	700 000
		Diminution des disponibilités	440 000
		<i>Total des flux de ressources</i>	4 180 000

On observe que les *flux d'emplois* sont de plusieurs catégories:

- croissance des immobilisations;
- croissance des actifs circulants (créances);
- remboursement des dettes.

Au chapitre des *flux de ressources*, il y a l'*autofinancement* ou *financement interne* (c'est-à-dire le financement que l'activité permet de dégager); pour l'obtenir, il faut ajouter aux *bénéfices mis en réserve*, les *dotations aux amortissements* et aux *provisions*: les charges soustraites à ce titre du bénéfice imposable n'ont pas été décaissées et les sommes correspondantes sont donc disponibles pour acheter des immobilisations (notamment celles dont l'amortissement a permis de constater la dépréciation) ou pour tout autre emploi (cf. chapitre 15 et *infra*: *capacité d'autofinancement globale*). Il y a ensuite les *flux de ressources* externes, qui sont de deux sortes: les fonds mis à la disposition de l'entreprise peuvent l'avoir été par ses propriétaires ou associés (*augmentation du capital par apports nouveaux*; ce n'est pas le cas ici), ce qui correspond à un *financement par capitaux propres*, soit par des tiers (prêteurs, fournisseurs...; ici crédits de trésorerie), entre lesquels il convient d'établir des distinctions selon que les dettes contractées ont un caractère *durable* ou non. Il y a enfin les diminutions d'actifs (désinvestissements, destockage...).

Du fait du mode de construction du tableau, les totaux des *flux d'emplois* et de *ressources* sont nécessairement égaux: la variation de la *trésorerie*²⁰ (qui correspond, selon le cas, à un emploi ou à une ressource) n'est généralement pas le fruit de *décisions autonomes* mais a pour fonction d'*ajuster* les autres flux; c'est la raison pour laquelle, dans l'exemple, les mouvements affectant les *crédits de trésorerie* et les *disponibilités* ont été isolés.

b) Limites du tableau de financement

Il faut relever que le tableau de financement construit à partir de bilans successifs, ne livre souvent qu'une information « *contractée* » et donc tronquée: ceux-ci renseignant sur les soldes débiteurs et créditeurs (des comptes des classes 1 à 5) mais ne disant rien des mouvements de valeurs de sens contraires dont ces soldes sont la résultante, le tableau qui en est issu souffre des mêmes faiblesses. Le problème se pose avec une acuité particulière pour quelques postes.

1. Les investissements

La variation des immobilisations brutes est la somme algébrique des *flux d'investissement* (acquisitions d'immobilisations) et de *désinvestissement* (cessions d'immobilisations), et il est évidemment souhaitable de pouvoir séparer les uns des autres, notamment si l'on veut étudier la *politique d'investissement*.

Si un analyste interne à l'entreprise est en mesure de faire la distinction, l'observateur externe ne peut guère compter que sur les informations fournies à cet égard par l'*état annexé*: d'où l'importance du *tableau des immobilisations* retenu par le Plan comptable (tableau 1)²¹.

2. Les dotations aux amortissements

De la même façon, la *variation des amortissements* correspond aux dotations de l'exercice, diminuées de celles afférentes aux immobilisations cédées. Pour « décontracter » l'information, l'analyste externe peut s'appuyer sur le *tableau des amortissements* qui doit être présenté dans l'*état annexé* (tableau 2)²².

3. La variation du capital

Elle peut avoir son origine soit dans des *apports nouveaux* des associés (ou du propriétaire, s'il s'agit d'une entreprise individuelle) soit dans une *incorporation de réserves* ou de *résultats*: les conséquences en sont diamétralement différentes puisque, dans le second cas, on est en présence d'un simple « jeu d'écritures » (virement du compte *Réserves* ou *Résultat* au compte *Capital*), sans apparition de ressources nouvelles. L'*état annexé* doit fournir les informations nécessaires à la séparation (information n° 20, que seules les sociétés sont tenues de donner).

4. La variation des dettes financières

Elle a son origine dans les *nouveaux emprunts* contractés (ressources) en même temps que dans le *remboursement* des anciens. Pour opérer la distinction, il est possible de s'appuyer sur le *tableau des créances et dettes* (tableaux 6 et 7 de l'*état annexé*).

• Les principes de l'analyse dynamique

L'analyse dynamique est articulée sur les mêmes notions que l'analyse statique: celles de *fonds de roulement*, de *besoin en fonds de roulement* et de *trésorerie*. Dans ce cas

20. Au sens vu précédemment.

21. Tableau de l'actif immobilisé avec indication pour chaque poste des entrées, sorties et virements de poste à poste.

22. Tableau des amortissements avec indication des méthodes d'amortissement utilisées, taux et montants calculés.

cependant, c'est de la variation de ces grandeurs que l'on se préoccupe et les cinq relations précédentes (cf. *supra*) peuvent s'écrire ainsi :

Variation du fonds de roulement = Variation ressources durables – Variation des immobilisations (1').

Variation du besoin en fonds de roulement = Var. stocks + Var. créances d'expl. – Var. dettes d'expl. (2').

Variation de la trésorerie = Variation du fonds de roulement – Variation du besoin en fonds de roulement (3').

Variation de la trésorerie = Var. ressources stables – Var. immob. – Var. du besoin en fonds de roulement (4').

Variation de la trésorerie = Variation des disponibilités – Variation des crédits bancaires (5').

Si ces *variations* sont présentes, ou au moins sous-jacentes, dans la plupart des modèles de tableau de financement qui ont été proposés, elles n'y sont pas également mises en évidence²³. Celui retenu par les plans comptables français de 1982 et 1999 est conçu de telle sorte que les opérations (1'), (2'), et (5') puissent être effectuées et les trois *variations* calculées à la suite l'une de l'autre²⁴.

Même s'il ne néglige pas, à titre au moins complémentaire et de contrôle, les deux autres grandeurs, le Plan comptable a choisi clairement de privilégier la *variation de trésorerie* : c'est en fonction de celle-ci que sont articulés les *soldes financiers*, qui représentent le préalable et l'accessoire du cœur du TAFIRE, le *tableau* ; c'est en vue d'organiser le calcul de son montant, sans étape intermédiaire, en faisant, conformément à la relation (4'), la différence entre l'ensemble des emplois et les ressources durables, que ce dernier est organisé.

Cette relation, présentée comme suit :

Var. immobilisations + Var. besoin en fds de roulement – Var. ress. durables = Var. de la trésorerie (6),

est en effet à la base du tableau (2^{ème} partie du TAFIRE).

Exemple (suite) :

Variation du fonds de roulement = Variation ressources durables - Variation des immobilisations

$$= (1\ 800\ 000 - 340\ 000) - (3\ 200\ 000) = -1\ 740\ 000$$

Variation du besoin en fonds de roulement = Var. stocks + Var. créances d'exploit. – Var. dettes d'exploit.

$$= (-1\ 240\ 000 + 280\ 000) - (-360\ 000) = -600\ 000$$

Variation de la trésorerie = Variation du fonds de roulement - Variation du besoin en fonds de roulement

$$= (-1\ 740\ 000) - (-600\ 000) = -1\ 140\ 000$$

Variation de la trésorerie = Variation des disponibilités - Variation des crédits bancaires

$$= (-700\ 000) + (-440\ 000) = -1\ 140\ 000.$$

3.2. Présentation du TAFIRE

Le TAFIRE comprend deux parties : dans la première, les entreprises sont invitées à déterminer un certain nombre de *soldes financiers*, avant de dresser, dans la seconde, un tableau d'emplois et de ressources, le *tableau* dans la terminologie du Plan comptable.

23. Pour aller plus loin sur le thème de tableaux de financement, voir par exemple :

Jean-Pierre JOBARD, *Le tableau de financement du PCG 1982*, Paris, CLET Éditions Banque, 1983.

Michel LEVASSEUR, *Initiation à la comptabilité générale et à l'analyse financière*, Paris, Éditions Masson, 1980.

Jean-Claude VALANTIN, *Le tableau de financement : pratique et interprétation*, Paris, Éditions Économica, 1985.

24. Pour être complet, il faudrait ajouter que le plan comptable de 1982 distingue le *besoin en fonds de roulement d'exploitation* du *besoin hors exploitation*.

3.2.1. La détermination des soldes financiers (1^{ère} partie du TAFIRE)

Les soldes financiers sont au nombre de quatre: *capacité d'autofinancement globale, autofinancement, variation du besoin de financement d'exploitation, excédent de trésorerie d'exploitation*. L'intérêt de leur calcul est double: les trois premiers constituent un indispensable travail préparatoire pour la construction du *tableau*; à partir du troisième, il est possible d'établir le quatrième, c'est-à-dire un indicateur considéré comme particulièrement significatif de l'évolution de la trésorerie.

• La capacité d'autofinancement globale (C.A.F.G.)

Elle indique l'aptitude de l'entreprise à couvrir par elle-même (c'est-à-dire sans faire appel ni à ses associés ou propriétaires ni à des tiers) ses besoins de financement; elle est mesurée en faisant la différence entre:

- les *produits* (des activités ordinaires, financiers, hors activités ordinaires) *encaissés* ou *encaissables*, c'est-à-dire qui ont une *contrepartie monétaire immédiate* ou *différée*;
- et les *charges* (des trois catégories) *décaissées* ou *décaissables*.

On la calcule ordinairement de deux façons. La première consiste à partir de l'*excédent brut d'exploitation (E.B.E.)* qui donne, on l'a vu, le *surplus monétaire* que les activités ordinaires (activités d'exploitation) ont permis de dégager, étant entendu que pour l'obtenir, il convient également de tenir compte de l'incidence des opérations financières, hors exploitation, de l'impôt sur les bénéfices (et éventuellement de la participation des travailleurs):

Capacité d'autofinancement = EBE + produits encaissables restants - charges décaissables restantes (à l'exclusion des charges et produits liés à des cessions d'immobilisations).

Plus précisément pour la calculer, il convient d'effectuer la somme algébrique suivante:

- + *Excédent brut d'exploitation (E.B.E.)*
- + *Transferts de charges d'exploitation*
- + *Revenus financiers*
- + *Gains de change*
- + *Transferts de charges financières*
- + *Produits H.A.O.*
- + *Transferts de charges H.A.O.*
- *Frais financiers*
- *Pertes de change*
- *Charges H.A.O.*
- *Participation*
- *Impôts sur le résultat.*

On observe que le calcul exclut les *produits des cessions d'immobilisations* et les *valeurs comptables des cessions d'immobilisations*, dont la différence est égale aux *plus ou moins-values de cessions*.

Il serait aussi possible, même si ce n'est pas la méthode que retient le Plan comptable, de calculer la capacité d'autofinancement à partir du *résultat net de l'exercice*, en le corrigeant des produits et charges sans *contrepartie monétaire* et également des *plus ou moins-values de cessions des immobilisations* (dont tient compte le résultat net):

- + *Résultat net de l'exercice*
- *Plus-values de cessions (+ moins-values)*

- Subventions d'investissement virées au compte de résultat
 + Dotations aux amortissements et aux provisions (d'exploitation, financières, hors activités ordinaires)
 = Reprises sur amortissements et provisions (d'exploitation, financières, hors activités ordinaires).

NB: C'est cette méthode qui a été utilisée dans l'exercice précédent puisque, pour calculer ce que l'on a appelé (à titre provisoire) le flux d'autofinancement, on a ajouté au résultat les dotations aux amortissements.

• L'autofinancement (A.F.)

L'entreprise utilise généralement une partie de la capacité disponible pour rémunérer ses propriétaires ou associés (distribution de dividendes), et emploie le solde pour s'autofinancer; l'autofinancement effectif est donc calculé comme suit:

Autofinancement = capacité d'autofinancement globale – distributions de dividendes de l'exercice.

La comparaison de l'autofinancement aux flux d'investissement (désinvestissement) et aussi aux variations du besoin en fonds de roulement permet de juger dans quelles conditions l'entreprise finance son développement.

• La variation du besoin de financement d'exploitation (B.F.E.)

Sous cette expression, le Plan comptable, désigne ce qu'on appelle généralement la *variation du besoin en fonds de roulement*. Pour la calculer, il faut, on l'a vu (cf. relation 2', supra) faire la somme algébrique des variations concernant les stocks, les créances, les dettes circulantes afférentes à l'exploitation (et donc en excluant les éléments hors activités ordinaires), que le Plan comptable note comme suit:

Variation du besoin de financement d'exploitation = Var. stocks + Var. créances – Var. dettes circulantes.

• L'excédent de trésorerie d'exploitation (E.T.E.)

Il indique la *variation des disponibilités* consécutive à la seule activité d'exploitation (à l'exclusion des opérations financières et hors activités ordinaires), avant qu'aient été prises les décisions d'investissement (de désinvestissement). Pour l'obtenir, il convient donc de partir de l'*excédent brut d'exploitation* et d'en retrancher la *variation du besoin de financement d'exploitation*. Une correction est toutefois pratiquée sur l'EBE: celui-ci intègre la *production immobilisée* (cf. supra, 1.1.4.), alors qu'elle n'a pas de contrepartie monétaire. Il faut donc la faire venir en soustraction et effectuer le calcul suivant:

+ Excédent brut d'exploitation
 - Variation du besoin de financement d'exploitation
 - Production immobilisée

Cette relation met clairement en évidence les liens entre *rentabilité* (EBE) et *liquidité* (ETE), et permet de comprendre que de bons résultats ne mettent pas nécessairement à l'abri de difficultés de trésorerie... Le niveau de l'ETE, son évolution au cours des années passées peuvent aider à anticiper les crises que l'entreprise est susceptible de connaître, raison pour laquelle c'est un indicateur apprécié des analystes financiers²⁵.

3.2.2. Le tableau (2^{ème} partie du TAFIRE)

Le tableau est conçu en vue de déterminer la *variation de la trésorerie* par confrontation des *variations d'emplois* et des *variations de ressources*. Les *variations d'emplois* sont

25. Pour analyser la variation de la trésorerie et de ses origines, il est possible de construire un tableau de trésorerie; parmi les modèles actuellement disponibles, on peut citer celui proposé en 1988 par l'Ordre français des Experts-comptables.

définies de façon plus large que ne l'indique la relation (6) précédemment présentée²⁶, car outre les mouvements d'*investissements* (et de désinvestissements) et la *variation du besoin de financement d'exploitation*, elles incluent les flux sans lien avec l'exploitation (*variation du besoin de financement, hors activités ordinaires*) ainsi que ceux consécutifs à des remboursements d'emprunts et dettes financières (conformément à l'échéancier arrêté lorsqu'ils sont contractés), qualifiés d'*emplois financiers contraints*²⁷. Au chapitre des ressources sont distingués :

- le *financement interne*, égal à la différence entre la *capacité d'autofinancement globale* et les *dividendes distribués* ;
- le *financement par les capitaux propres*, égal à la somme des *augmentations de capital par apports nouveaux* et des *subventions d'investissement* reçues, éventuellement diminuée des *prélèvements sur le capital* ;
- le *financement par de nouveaux emprunts* (emprunts, autres dettes financières).

En retranchant les ressources nettes de financement des emplois totaux à financer, on obtient l'excédent ou l'insuffisance de ressources de financement :

$$\begin{array}{l}
 + \text{Investissements et désinvestissements}^{28} \\
 + \text{Variation du besoin de financement d'exploitation} \\
 + \text{Emplois / ressources (Variation du besoin de financement H.A.O.)} \\
 + \text{Emplois financiers contraints} \\
 \hline
 (= \text{Emplois totaux à financer}) \\
 - \text{Financement interne} \\
 - \text{Financement par les capitaux propres} \\
 - \text{Financement par de nouveaux emprunts} \\
 \hline
 (= \text{Ressources nettes de financement}) \\
 = \text{Excédent ou Insuffisance de ressources de financement}
 \end{array}$$

Cet excédent ou cette insuffisance est à confronter à la *variation de la trésorerie*, mesurée par l'évolution, entre le début et la fin de l'exercice, de la *trésorerie nette*, définie comme la somme algébrique de la *trésorerie active* (disponibilités) et de la *trésorerie passive* (crédits de trésorerie) :

$$\begin{array}{l}
 + \text{Trésorerie nette à la clôture de l'exercice} \\
 - \text{Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice} \\
 \hline
 \text{Variation de la trésorerie}
 \end{array}$$

Une variation *négative* (diminution de la trésorerie nette : dégonflement des disponibilités, recours aux crédits de trésorerie...), s'analyse comme une *ressource* qui vient compenser l'*insuffisance de ressources de financement* ; une variation *positive* (augmentation de la trésorerie nette : accroissement des disponibilités, diminution des crédits de trésorerie...) : s'analyse comme un *emploi* consécutif à l'existence d'un *excédent de ressources de financement*.

De plus, à titre complémentaire et à des fins de contrôle, le Plan comptable préconise de calculer, à partir des masses de deux bilans successifs et indépendamment des opérations précédentes, les trois grandeurs suivantes :

$$\begin{array}{l}
 \text{Variation du fonds de roulement : } FR(N) - FR(N-1), \\
 \text{Variation du besoin de financement global : } BFG(N) - BFG(N-1), \\
 \text{Variation de la trésorerie : } T(N) - T(N-1).
 \end{array}$$

26. Var. immobilisations + Var. besoin en fonds de roulement - Var. ressources durables = Var. de la trésorerie.

27. Ceux-ci auraient pu également être classés parmi les ressources, en soustraction.

28. Des distinctions sont établies selon que ces mouvements sont imputables à des opérations de croissance interne ou externe.

On trouvera en annexe 2 le modèle du TAFIRE (1^{ère} et 2^e partie) proposé par le Plan comptable.

4. L'état annexé

Parmi les documents que doivent obligatoirement établir et présenter les entreprises figure ce qu'il est convenu d'appeler l'*état annexé*: il s'agit là d'une innovation du Plan comptable (cf. chapitre 4) par rapport au Plan OCAM (et *a fortiori* du plan comptable de 1957)²⁹.

Le bilan, le compte de résultat, le TAFIRE fournissent de nombreuses informations mais, parce qu'elles sont livrées sous une forme synthétique et codifiée, le lecteur (particulièrement s'il est étranger à l'entreprise) peut éprouver des difficultés à les comprendre, ou du moins à en saisir la portée; d'où le besoin de les compléter par des commentaires ou des renseignements additionnels, que nombre d'entreprises, particulièrement de sociétés soucieuses de ne pas laisser dans l'ignorance leurs associés non dirigeants, s'étaient de longue date employées à satisfaire, de leur propre initiative.

C'est cette pratique que le Plan comptable a choisi de consacrer et de généraliser³⁰: bien qu'il ne soit pas élaboré selon la *méthode comptable* (mise en œuvre du principe de la partie double) et soit constitué d'un ensemble assez disparate de tableaux et informations, l'*état annexé* se voit reconnaître une importance égale à celle du *bilan* et du *compte de résultat*: il doit être établi non seulement par les entreprises appliquant le *système normal* mais aussi par celles relevant du *système allégé*, ce qui n'est pas le cas du TAFIRE. Contrairement à ce que son nom pourrait donner à penser, ce document n'est pas *annexe*, accessoire, secondaire par rapport aux deux autres: il forme un tout avec eux et leur donne sens³¹.

Une fois admise la nécessité de fournir au lecteur des comptes annuels tous éclairages indispensables à leur intelligence et posée l'obligation correspondante, le Plan comptable aurait pu laisser les entreprises libres de décider, sous leur responsabilité, de la nature et du nombre des informations à faire figurer, sous la forme ayant leurs préférences, dans l'*état annexé*. Ce n'est pas la voie qu'il a retenue, puisqu'il a choisi de *normaliser* celui-ci: il prend soin de détailler les trente-cinq rubriques à y inclure, en précisant leur contenu et parfois la manière de les présenter, sans que cette longue liste, eu égard à la nature et aux objectifs du document, puisse être considérée comme limitative... Si le chef d'entreprise le juge souhaitable, il lui appartient de la compléter et, de façon générale, de veiller à donner toutes informations utiles, même si elles ne sont pas expressément prévues, en évitant toutefois une lourdeur excessive; il doit le faire en respectant le cadre proposé par le Plan comptable, qui distingue les informations *obligatoires* de celles auxquelles il attribue une *importance significative*, et prescrit que, dans chaque catégorie, certaines sont livrées par toutes les entreprises, d'autres seulement par les sociétés.

29. Les Plans comptables français de 1982 et de 1999 prévoient un document comparable sous le nom d'*annexe*.

30. Article 29 de l'*acte uniforme*.

31. Pour aller plus loin sur le thème de l'état annexé, voir par exemple :

André PROST, Mai Van THANH, *Plan comptable général - L'annexe : son rôle, sa mise en place dans l'entreprise*, Paris, Éditions AENGDE - Sirey, 1984.

On s'arrêtera successivement sur ces différentes catégories d'informations, en renvoyant à l'annexe 3 pour la présentation des modèles de tableaux proposés par le Plan comptable.

4.1. Les informations obligatoires

Elles se rapportent aux règles et méthodes comptables d'une part, au bilan et au compte de résultat de l'autre.

4.1.1. Les informations sur les règles et méthodes comptables (information 1)

Il ne saurait évidemment s'agir de rappeler dans l'état annexé l'ensemble des règles et méthodes appliquées par l'entreprise: la plupart sont normalisées et donc censées être connues du lecteur. Ce sur quoi il convient d'éclairer ce dernier, c'est sur les éventuelles dérogations, mais aussi sur les applications spécifiques ou les choix effectués, lorsque plusieurs possibilités existent (par exemple pour l'évaluation des stocks).

Parmi ces règles et méthodes le Plan comptable désigne celles ayant trait à l'évaluation et à la présentation, et se montre particulièrement exigeant à l'égard des dérogations ou changements qui pourraient leur être apportés: il ne demande pas seulement d'en faire mention, mais bien d'en rechercher l'incidence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat.

En cas de changement de méthode, cette obligation d'information est conforme au principe de permanence des méthodes. En vertu de celui-ci, on l'a vu (chapitre 4), les entreprises sont supposées procéder de manière identique, d'une année sur l'autre. Elles peuvent y renoncer pour des raisons externes (modifications de la réglementation) ou internes (choix propres de leur part), à charge pour elles d'indiquer les conséquences du changement et, dans la seconde hypothèse (changement à leur initiative), de le justifier: évolution de leur organisation et de leur mode de fonctionnement, désir d'améliorer la qualité de l'information produite...

4.1.2. Les informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat

Le Plan comptable répartit ces informations en dix-neuf (19) rubriques communes à toutes les entreprises et quatre propres aux sociétés, en précisant les cas, circonstances, éléments du patrimoine et du résultat à propos desquels elles sont à donner, de manière libre ou sous forme de tableaux³².

• Les informations à présenter par l'ensemble des entreprises

– Information 2 - Tableau de l'actif immobilisé (Tableau 1)

Ce tableau indique, pour les différentes catégories d'immobilisations (y compris celles utilisées dans le cadre d'un contrat de crédit-bail), le montant brut à l'ouverture de l'exercice, les augmentations, diminutions et le montant brut à la clôture de l'exercice.

Il permet de prendre connaissance de la politique d'investissement suivie par l'entreprise.

32. Certaines de ces informations, qui viennent utilement compléter celles figurant au bilan ou au compte de résultat, s'avèrent précieuses pour construire le TAFIRE (cf. supra, 3).

–*Information 3* - Tableau des amortissements (Tableau 2)

Pour les différentes catégories d'immobilisations (y compris celles utilisées dans le cadre d'un contrat de crédit-bail), ce tableau fait apparaître les *amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice*, les *augmentations* (correspondant aux dotations), les *diminutions* (généralement consécutives à des cessions), les *amortissements cumulés à la clôture de l'exercice*. Il est assorti de commentaires sur les méthodes d'amortissement utilisées.

Il doit aider à juger de la politique d'amortissement, dont la connaissance est importante pour formuler une appréciation sur le niveau du *résultat d'exploitation* : des dotations parcimonieuses ont pour effet de gonfler artificiellement celui-ci, et inversement.

–*Information 4* - Tableau des plus-values et des moins-values sur cessions d'immobilisations (Tableau 3)

Pour les différentes catégories d'immobilisations, ce tableau indique le *montant brut d'origine*, les *amortissements pratiqués*, la *valeur comptable nette*, le *prix de cession*, la *plus-value* ou la *moins-value*.

Il permet de « décontracter » l'information contenue dans le compte de résultat et de détailler l'origine d'une composante souvent importante du *résultat hors activités ordinaires*, en même temps que d'en mesurer l'importance par rapport au *résultat des activités ordinaires*, qui est le seul à présenter un caractère récurrent³³.

–*Information 5* - Tableau des provisions (Tableau 4)

Il est conçu de la même façon que le tableau des amortissements et fournit des enseignements comparables.

–*Information 6* - Circonstances exceptionnelles (réévaluation, disparition d'une branche d'activité...) susceptibles de fausser la comparaison des états financiers d'un exercice à l'autre.

–*Information 7* - Cas de réévaluation³⁴ : nature, date, montants en coûts historiques des éléments réévalués ainsi que les amortissements supplémentaires, méthode de réévaluation utilisée, traitement fiscal de l'écart de réévaluation et des amortissements supplémentaires, montant de l'écart incorporé au capital.

–*Information 8* - Tableau des biens pris en crédit-bail et contrats assimilés (Tableau 5)

L'entreprise qui utilise un bien dans le cadre d'un contrat de crédit-bail n'en est pas propriétaire³⁵ et il ne devrait donc pas figurer au bilan. Cette solution, qui était traditionnellement retenue³⁶ dans les pays où l'on considère que la comptabilité doit transcrire le droit, a été remise en cause, on l'a vu (cf. chapitres 4 et 5), par le Plan comptable ; sans reconnaître, de façon générale, le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence, il n'en a pas moins choisi de retenir, dans ce cas précis, une application : il propose de traiter les biens considérés de la même façon que ceux dont l'entreprise est propriétaire, c'est-à-dire de les porter à l'actif (et de les amortir, le cas échéant), et d'inscrire en contrepartie au passif une dette du même montant (cf. chapitre 5, compte 17 *Dettes de crédit-bail et contrats assimilés*)³⁷.

33. L'idée sous-jacente étant qu'une entreprise dont une forte proportion des bénéfices serait imputable à des événements non susceptibles de se reproduire se trouverait placée dans une position délicate.

34. Cf. chapitre 4.

35. Il appartient à l'organisme (financier) qui le met à la disposition de l'entreprise utilisatrice.

36. C'est celle du plan comptable français de 1982.

37. Pour justifier la solution retenue, on peut observer qu'économiquement il n'y a pas grande différence entre l'entreprise qui souscrit un emprunt pour pouvoir acheter un équipement (à la suite de quoi elle va devoir payer des annuités : remboursement et intérêts) et celle qui s'adresse à une société de crédit-bail, en lui demandant d'acheter le bien pour le mettre à sa disposition et en s'engageant en contrepartie à lui verser un loyer.

Juridiquement cependant, l'entreprise (et ses créanciers avec elle³⁸) n'a pas du tout les mêmes droits sur les biens considérés que si elle en était propriétaire; il importe donc que les informations fournies dans l'*état annexé* permettent d'en connaître le montant. Le tableau 5 se présente comme celui relatif aux immobilisations; il est conçu de façon à distinguer le *crédit-bail mobilier* (qui concerne des biens meubles) du *crédit-bail immobilier* (biens immeubles) et des *autres contrats*.

–*Information 9* - Tableaux des créances et des dettes (Tableaux 6 et 7)

Traditionnellement les postes du bilan étaient classés en fonction d'un *critère de durée* (critère financier): les créances (comme les autres éléments de l'actif) par ordre de *liquidité croissante* et les dettes (comme les autres éléments du passif) par ordre d'*exigibilité croissante* (cf. chapitre 2). Le plan OCAM (pas plus que le plan comptable de 1957) n'échappait à la règle, que le SYSCOA et le Système comptable OHADA ont choisi de remettre partiellement en cause.

Il privilégie en effet un critère dit *fonctionnel* (critère économique), qui conduit à classer les éléments de l'actif par *destination* et à répartir ceux du passif entre capitaux propres et dettes, sans que ces dernières soient rangées selon leur *terme*. La connaissance de celui-ci reste pourtant importante: d'où l'intérêt des tableaux 6 et 7.

Ceux-ci enrichissent considérablement l'information:

- les créances et dettes (dans lesquelles sont incluses les *dettes de crédit-bail* et les *produits constatés d'avance*) sont rangées en trois classes d'échéances: à *un an au plus*, à *plus d'un an et à deux ans au plus*, à *plus de deux ans*;
- des distinctions sont également introduites en fonction de critères autres que le terme, puisqu'il faut faire apparaître séparément (aussi bien pour les créances que pour les dettes) les montants en *devises*, ceux envers les *entreprises liées*³⁹, ceux *représentés par des effets*⁴⁰.

–*Information 10* - Indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de la partie garantie par des sûretés réelles données.

Pour pouvoir emprunter, les entreprises sont souvent conduites à accorder des garanties à leurs prêteurs: il s'agit donc de préciser quelles sont les dettes assorties de *sûretés réelles*⁴¹.

–*Information 11* – Tableau des engagements financiers classés par type (cautionnements, avals, garanties, sûretés réelles et dettes correspondantes, effets escomptés non échus⁴², créances commerciales et professionnelles cédées, abandons de créances conditionnels).

Les engagements correspondent à des *droits* ou *obligations* dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine sont subordonnés à la réalisation de conditions (exemple: cautions⁴³, cf. Introduction) ou d'opérations ultérieures (exemple: commandes); certains engagements sont *donnés* par l'entreprise, d'autres sont *reçus* par elle, et il est bien sûr important d'en faire connaître la nature et le montant.

38. Si l'entreprise n'honore pas ses engagements, ses créanciers ne peuvent pas faire saisir et vendre le bien car il ne lui appartient pas.

39. C'est-à-dire faisant partie d'un même groupe, cf. chapitre 4.

40. Cf. Introduction et chapitre 8.

41. Lorsque le débiteur consent une *sûreté réelle* au créancier, il lui donne des droits particuliers sur une chose (en latin: *res*), qui est affectée au paiement de la créance. Exemples: *hypothèque*: *sûreté réelle* sur un immeuble; elle n'entraîne pas la dépossession du débiteur; *nantissement*: *sûreté réelle* sur un fonds de commerce; *gage*: *sûreté réelle* sur un bien meuble; il a pour conséquence la prise de possession du bien par le créancier jusqu'au remboursement (dessaisissement du créancier).

42. L'entreprise qui endosse un effet demeure *solidairement responsable* de son paiement (et pourra donc être amenée à se substituer au débiteur défaillant, cf. Introduction); elle reste donc engagée jusqu'à l'échéance. L'engagement est du même ordre en cas de cession de créances.

43. Lorsqu'un tiers donne sa caution à un débiteur, c'est-à-dire s'engage à se substituer à lui en cas de défaillance, on dit que le créancier bénéficie d'une *sûreté personnelle*. Exemples: *aval*, *cautionnement*, *endossement*...

–*Information 12* - Indication des éléments constitutifs du fonds commercial et des modalités de comptabilisation de leur dépréciation.

–*Information 13* - Commentaires sur les éventuelles dérogations, en matière de frais de recherche et de développement, aux règles d'amortissement sur une durée comprise entre deux et cinq ans et de non distribution de dividendes avant achèvement de l'amortissement.

–*Information 14* - Contrats avec clause de réserve de propriété

En droit commun, la vente est parfaite entre les parties et la propriété transférée à l'acheteur dès qu'il y a accord sur la chose et sur le prix. La *clause de réserve de propriété* introduite dans certaines législations nationales retarde le *transfert de propriété* jusqu'au paiement complet du bien. Elle est opposable aux créanciers de l'acheteur, ce qui permet au vendeur de bénéficier d'une garantie en cas de non-paiement (puisqu'il reste propriétaire du bien).

En comptabilité, les achats (les ventes) assortis d'une clause de réserve de propriété sont enregistrés comme de simples achats (de simples ventes):

- . le bien est porté au bilan de l'acheteur, qu'il s'agisse d'une immobilisation ou d'un stock;

- . la créance du prix est inscrite au bilan du vendeur,

et on peut voir dans ces solutions autant d'applications du *principe de prééminence de la réalité* sur l'apparence.

Pourtant il importe de renseigner le lecteur des états financiers sur le statut juridique des biens et créances considérés, et l'état annexé doit contenir les mentions suivantes:

- . « biens figurant à l'actif, objet de la clause de réserve de propriété et montant restant dû;

- . créances assorties de la clause de réserve de propriété et montant des transactions correspondantes ».

–*Information 15* - Indication pour chaque poste d'élément *fongible*⁴⁴ de l'actif circulant de la différence (lorsqu'elle est significative) entre leur évaluation, d'une part suivant la méthode pratiquée et d'autre part, sur la base du dernier prix de marché connu à la clôture.

–*Information 16* - Précisions sur la nature, le montant et le traitement comptable des frais d'établissement et des charges à répartir sur plusieurs exercices (cf. chapitre 6).

–*Information 17* - Indications sur la méthode de calcul du bénéfice partiel sur opérations pluri-exercices (ou chevauchement de deux exercices au moins).

–*Information 18* - Résultats d'opérations faites en commun avec indication des pertes subies, des bénéfices transférés, des gains enregistrés et des pertes transférées.

–*Information 19* - Éléments d'informations nécessaires à la Statistique nationale (avec le tableau des consommations intermédiaires de l'exercice (tableau 8)⁴⁵.

44. Biens *fongibles* : biens non-identifiables, *choses de genre* (cf. chapitre 7).

45. –*Produits* : les redevances (pour brevets, marques, licences...), les redevances pour locations de terrains agricoles, les subventions d'exploitation, la production immobilisée (part des frais de recherche et de développement et des frais de recherche minière et pétrolière), les produits financiers (revenus des participations, gains sur titres de placement cédés, part des intérêts échus et encaissés), les jetons de présence, les produits HAO et leur contenu, et les transferts de charges;

–*Charges* : les frais de transport sur achats et sur ventes, les primes d'assurances, les frais de location des terrains agricoles, les cotisations et dons versés, les cotisations sociales effectives et imputées, les salaires et traitements bruts, les impôts et taxes sur les produits et les impôts fonciers, les pertes sur créances clients et sur titres de placement cédés, les dotations pour dépréciation des immobilisations financières et des titres de placement, les intérêts échus versés, les jetons de présence et autres rémunérations d'administrateurs, les charges HAO et leur contenu, et le détail des consommations intermédiaires (tableau 8);

–*Informations spécifiques* : les biens acquis d'occasion avec mention de la provenance, les acquisitions et cessions d'œuvres d'art, les échéances initiales des dettes et des créances de deux ans ou plus, les montants de TVA (facturée, récupérable et supportée non déductible). SYSCOA, pp. 277, 228.

• Les informations à présenter par les sociétés

- *Information 20* - Composition du capital social.
- *Information 21* - Tableau de répartition des résultats des cinq derniers exercices (Tableau 9).
- *Information 22* - Projet d'affectation du résultat de l'exercice (Tableau 10).
- *Information 23* - Liste des filiales et participations avec indication pour chacune d'elles de la dénomination sociale, la localisation, la part détenue directement ou indirectement, le montant des capitaux propres et du résultat du dernier exercice.
- *Information 24* - Avances et crédits accordés aux associés et aux dirigeants sociaux, avec indication des conditions consenties, des remboursements effectués au cours de l'exercice.

4.2. Les informations d'importance significative

Elles ne sont à fournir (sous forme libre ou de tableau) que si elles contribuent à l'obtention d'une *image fidèle* du patrimoine et du résultat; de ce fait, la liste proposée par le Plan comptable n'est qu'indicative, et toute information d'ordre comptable, financier ou économique qui permettrait de donner une telle image, devrait l'enrichir.

4.2.1. Les informations à présenter par l'ensemble des entreprises

- *Information 25* - Subventions d'investissement et provisions réglementées: nature, régime fiscal, échéances (cf. chapitres 5 et 16).
- *Information 26* - Écarts de conversion (cf. *supra*, 2): nature, montant, devises, échéances des créances et des dettes correspondantes.
- *Information 27* - Évaluation, sur la base du prix du marché du dernier mois de l'exercice, des stocks achetés (marchandises, matières premières, autres approvisionnements).
- *Information 28* - Effectifs, masse salariale et personnel extérieur (Tableau 11).
- *Information 29* - Dettes et créances échues de l'exercice, en distinguant principal et intérêts.
- *Information 30* - Éléments constitutifs des pertes et des gains de change.
- *Information 31* - Analyse des impôts différés.

Certains produits ou certaines charges ne sont pas imputés au même exercice selon que l'on se conforme aux règles comptables ou fiscales. Il se peut en particulier que des impôts qui ne sont pas exigibles au moment où sont établis les états financiers, doivent être payés dans l'avenir, en raison d'événements survenus au cours de l'exercice qui s'achève; on parle à leur propos d'impôts *différés* ou *latents* et, dans la mesure où ils se traduiront par une diminution du patrimoine de l'entreprise, le lecteur des comptes annuels doit en être tenu informé.

4.2.2. Les informations à présenter par les sociétés

- *Information 32* - Comptes courants d'associés (montant, terme et clauses particulières).

Ces comptes désignent les sommes mises ou laissées à la disposition de la société par ses associés (et qui constituent donc des dettes de celle-ci), pour des durées plus ou moins longues : s'il existe une *convention de blocage*, interdisant de les retirer pendant un certain délai, ils peuvent correspondre à une *ressource stable*.

La connaissance du montant et du terme de ces comptes est importante ; on observera en particulier qu'au regard de l'analyse financière, les *comptes courants bloqués* occupent une position intermédiaire entre les *capitaux propres* et les *dettes*. S'ils n'offrent pas aux tiers les mêmes garanties juridiques que les premiers⁴⁶, et ne peuvent donc se substituer aux *apports en capital*, ils sont cependant susceptibles de jouer un rôle économiquement voisin : en tant que ressource durable en provenance d'associés, ils sont considérés comme faisant partie des fonds propres, et donc appelés à ce titre à contribuer à la couverture des risques de l'activité⁴⁷.

- *Information 33* - Créances et dettes liées à des participations⁴⁸.
- *Information 34* - Détail des réserves indisponibles et des réserves libres.
- *Information 35* - Montant global des rémunérations des membres des organes de direction, d'administration et de surveillance.

NB : Dans le système allégé, l'état annexé est obligatoire mais son contenu est simplifié pour en faciliter l'établissement : il comprend les informations concernant les règles et méthodes comptables, celles concernant les avances et crédits accordés (dans les sociétés) aux associés et dirigeants sociaux ainsi que les tableaux 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 10.

*

* *

L'établissement des états financiers constitue la raison d'être des opérations d'inventaire et de la coupure que l'on établit périodiquement dans les travaux de la comptabilité. Une fois ces états dressés, il ne reste plus qu'à clôturer les livres comptables.

46. Cf. note 10 *supra*.

47. En ce sens que si l'entreprise est amenée à déposer son bilan, elle désintéressera ses créanciers, avant de rembourser aux associés le montant de leurs apports en compte courant, puis celui de leurs apports en capital.

48. Les participations représentent des droits dans le capital de sociétés qui créent un lien durable avec celles-ci et contribuent à l'activité de l'entreprise détentrice.

Annexe 1 : Tableaux de correspondance - Système normal

COMPTE DE RÉSULTAT-CHARGES¹

Réf.	POSTES	N° DES COMPTES À INCORPORER DANS LES POSTES
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
RA	• Achats de marchandises	601
RB	• Variation de stocks	6031
RC	• Achats de matières premières et fournisseurs liés	602
RD	• Variation de stocks	6032
RE	• Autres achats	604, 605, 608
RH	• Variation de stocks	6033
RI	• Transports	61
RJ	• Services extérieurs	62, 63
RK	• Impôts et taxes	64
RL	• Autres charges	65
RP	• Charges de Personnel	66
RS	• Dotations aux amortissements et aux provisions	681, 691
ACTIVITÉ FINANCIÈRE		
SA	• Frais financiers	67 (sauf 676)
SC	• Pertes de changes	676
SD	• Dotations aux amortissements et provisions	687, 697
HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES H.A.O.		
SK	• Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	81
SL	• Charges H.A.O.	83
SM	• Dotations H.A.O.	85
SQ	• Participation des travailleurs	87
SR	• Impôts sur le résultat	89

COMPTE DE RÉSULTAT-PRODUITS

Réf.	POSTES	N° DES COMPTES À INCORPORER DANS LES POSTES
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
TA	• Ventes de marchandises	701
TC	• Ventes de produits fabriqués	702, 703, 704
TD	• Travaux, services vendus	705, 706
TE	• Production stockée (ou destockage)	73
TF	• Production immobilisée	72
TH	• Produits accessoires	707
TK	• Subventions d'exploitation	71
TL	• Autres produits	75
TS	• Reprises de provisions	791, 798
TT	• Transferts de charges	781
ACTIVITÉ FINANCIÈRE		
UA	• Revenus financiers	77 (sauf 776)
UC	• Gains de change	776
UD	• Reprises de provisions	797
UE	• Transferts de charges	787
HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES H.A.O.		
UK	• Produits des cessions d'immobilisations	82
UL	• Produits H.A.O.	84 (sauf 848), 88
UM	• Reprises H.A.O.	86
UN	• Transferts de charges	848

1. SYSCOA, pp. 317, 318.